



**YERRES**

HÔTEL DE VILLE

*Direction Générale des Services*

*N° tél. : 01 69 49 76 57*

*N/Réf. : NDA/ED/MR*

**DÉCISION N°2010/55**

**OBJET : Convention à intervenir avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour la location maintenance de photocopieurs.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT que la Commune envisage de conclure une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour la location maintenance de trente trois photocopieurs destinés aux services municipaux et écoles primaires et maternelles,

CONSIDERANT que la proposition de l'UGAP correspond aux intérêts de la Commune,

**DECIDE**

DE signer une convention à intervenir avec l'UGAP ayant son siège social 1, boulevard Archimède, Champs sur Marne 77444 MARNE LA VALLEE relative à la location maintenance de trente trois photocopieurs désignés en annexe du contrat, pour une durée de quatre ans, aux conditions précisées dans la convention.



DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 12 Avril 2010.



Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

